



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 9 SEPTEMBRE 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Nicole Therrien, et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale, Manon Pouliot.

Absente : Nancy Gosselin

a) ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

2020-09-01

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE Pour satisfaire cette obligation, la municipalité peut notamment recourir à l'un ou l'autre des moyens suivants : • la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra; • la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil; • la diffusion de la séance du conseil sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Bélanger appuyé par Chantal Mélançon que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

2. ORDRE DU JOUR

2020-09-02

IL EST PROPOSÉ par Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Enregistrement de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 août 2020 ;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Constatation de vacance ;
10. Renouvellement contrat directrice générale ;
11. Demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ;
12. Réaménagement de postes budgétaires ;
13. États comparatifs des revenus et des dépenses ;
14. Fin de probation Gérald ;
15. Embauche préposé à l'entretien ménager ;
16. Démission ;
17. Locataire casse-croûte ;
18. Demande comité de la plage Petitclerc ;
19. Programme de soutien aux projets structurants ;
20. Comité PFM/MADA ;
21. Période de questions ;
22. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2020

2020-09-03

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Jean-Marc Bélanger et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 août 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

5. TRÉSORERIE

2020-09-04

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 118 789.73 \$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

-Démission conseiller #2, M. Michel Cliche, devenu maire par acclamation

-Fermeture du pont P-00183

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Les conseillers Gaétan St-Jean et Chantal Mélançon nous informe que le projet des sentiers multifonctionnel commence à s'enclencher. La première rencontre du comité a eu lieu la semaine dernière.

M. Michel Cliche informe que le détour via le chemin du Cimetière est maintenant à la charge du MTQ pour la durée des travaux et nous analysons les travaux à faire pour le ponceau au rang 4.

8. CONSTATATION DE VACANCE

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 2, Monsieur Michel Cliche, a pris fin le 4 septembre 2020, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 9 septembre 2020, une constatation de vacance du poste de conseiller du siège numéro 2 est déposé par la directrice générale à la municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 2 devrait être comblé par une élection partielle, selon la Loi sur les élections et les référendums;

ATTENDU QUE seulement 1 mois nous sépare du délai pouvant nous permettre de ne pas tenir d'élection partielle pour combler le poste de conseiller;

ATTENDU QUE les coûts reliés à la tenue d'élection sont considérables;

ATTENDU QUE la charge de travail découlant de telles procédures est assez laborieuse;

ATTENDU QUE la pandémie actuelle apporte son lot de casse-tête, de stress, de complications, d'angoisse, d'embûches, de questionnements, etc.

2020-09-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

ATTENDU QUE rien ne nuit au bon déroulement des activités pour l'instant;

ATTENDU QUE même en ayant une vacance au poste de conseiller numéro 2, le conseil municipal peut tout de même avoir quorum et veiller au bon déroulement des activités;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, de demander au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation, une exemption de l'obligation de tenir une élection partielle, afin de pourvoir au poste de conseiller numéro 2, tant que le quorum est constaté.

Adoptée

9. RENOUELEMENT CONTRAT DIRECTRICE GÉNÉRALE

2020-09-06

ATTENDU QUE le contrat de travail de la directrice générale est arrivé à échéance,

ATTENDU QUE la municipalité désire garder Manon Pouliot pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale accepte de garder ses fonctions;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner au présent contrat les conditions de travail de la directrice générale.

ATTENDU QUE le présent contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit public prévues à la Loi sur les normes du travail qui s'appliquent à la directrice générale (L.R.Q., c. N-1.1);

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon, de signer le renouvellement du contrat de travail aux conditions discutées avec la directrice générale et de le consigner au dossier.

Adoptée

10. DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 128.7 DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

2020-09-07

Attendu que la municipalité s'est vue attribuée une aide financière de la part de la députée Mme Suzanne Blais pour l'amélioration du 4^e et 5^e rang ouest;

Attendu que nous avons un ponceau à changer dans ce secteur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que ce ponceau requiert une demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nicole Therrien, d'autoriser Manon Pouliot, directrice générale, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée

11. RÉAMÉNAGEMENT DE POSTES BUDGÉTAIRES

Afin d'équilibrer les postes budgétaires, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, de procéder aux transferts suivants :

Du poste	Au poste	Montant
02-320-00-521-03 Infrastructures plage Petitclerc	02-701-20-521-02 Pacte rural Stationnement	8 000 \$
02-701-20-521-01 Pacte rural parc	02-701-20-521-02 Pacte rural Stationnement	36 223 \$
02-320-00-212 Régime de retraite Employés de voirie	02-320-00-620 Gravier, sable, asphalte	2 500 \$
02-320-00-521 Entretien et réparation des infrastructures	02-320-00-635 Abat-poussière	2 000\$
02-320-00-521 Entretien et réparation des infrastructures	02-320-00-620 Gravier, sable, asphalte	5 500 \$

Adoptée

12. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses en date du 31 août 2020.

2020-09-08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

- 2020-09-09**
- 13. FIN DE PROBATION GÉRALD**
- Attendu que la directrice générale a effectué l'évaluation de rendement de Gérald Morin après 3 mois de service;
- Attendu que cette évaluation positive a été déposée à son dossier d'employé;
- En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, de donner le statut d'employé permanent de la municipalité à Gérald Morin.
- Adoptée
- 2020-09-10**
- 14. EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER**
- Il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'entériner l'embauche de M. Éric Lépine comme préposé à l'entretien ménager aux conditions déposées au dossier, en date du 24 août 2020.
- Adoptée
- 15. DÉMISSION**
- La directrice générale informe les membres du conseil municipal de la réception d'une lettre de démission de la directrice générale adjointe actuellement en congé de maternité.
- 2020-09-11**
- 16. LOCATAIRE CASSE-CROÛTE**
- Attendu qu'une première rencontre a eu lieu le 20 mai 2020 entre Luc Baillargeon et la majorité des membres du conseil ;
- Attendu qu'une entente a été signée entre les deux parties cette même journée pour une location de douze mois du local de la municipalité, situé au 765, chemin de la plage Petitclerc;
- Attendu que le bail signé entre les deux parties en date du 20 mai 2020 consigne les conditions à respecter de part et d'autre;
- Attendu que le locataire a reçu des avertissements verbaux, notamment à cause de la roulotte stationnée sur le terrain de la municipalité sans permission, de la preuve manquante de la détention d'une assurance-responsabilité commerciale, ainsi qu'une copie du rapport d'inspection périodique;
- Attendu qu'à la dernière intervention de l'inspecteur municipal, chargé de faire respecter la demande de retrait de la roulotte situé sur le terrain du casse-croûte pour la déplacer sur un terrain dédié à cette vocation, M. Baillargeon utilisait un ton plutôt agressif et des propos menaçants;
- Attendu que la municipalité demande des comptes-rendus mensuels des locations à l'aire d'accueil, mais aucun n'est régulièrement fait et repayé à la municipalité en début de mois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien, de faire parvenir la présente résolution au locataire du casse-croûte par courrier recommandé;

ET

De demander à M. Baillargeon de fournir une preuve d'assurance responsabilité commerciale conforme; une copie du certificat de maintenance du système d'extinction; le montant de location à l'aire d'accueil revenant à la municipalité pour le mois d'août; ainsi que le retrait de la roulotte installée sur le terrain de la municipalité sans permission, dans les 7 jours suivants l'envoi de la présente lettre. Si les dossiers précités ne sont pas réglés le 7^{ième} jour, les activités commerciales devront être suspendues.

Adoptée

17. DEMANDE COMITÉ DE LA PLAGE PETITCLERC

Dossier reporté

18. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Attendu que le comité des Sports désire mettre en valeur le phare érigé en mémoire des Madelinots et des familles ayant colonisées l'Île Nepawa;

Attendu qu'aucun autre comité n'a l'intention de déposer de projet au Programme de soutien aux projets structurants cette année, la date de dépôt étant le 30 septembre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon, d'autoriser le comité des Sports de l'Île Nepawa à déposer leur projet «Aménagement d'un parc culturel» au Programme de soutien aux projets structurants comme priorité numéro 1.

Adoptée

19. COMITÉ PFM/MADA

Attendu que le conseil de la municipalité de Clerval s'est positionné en faveur d'une mise à jour de sa démarche MADA,

Attendu que madame Chantal Mélançon, conseillère municipale, est par la présente désignée, à titre de responsable de la question «Aînés» et «Familles» au sein du conseil et qu'à ce titre, elle assumera la présidence du comité de pilotage de la municipalité;

Attendu que ledit comité de pilotage se verra confier le mandat d'élaborer un bilan des réalisations et actualiser le plan d'action MADA;

2020-09-12

2020-09-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger et unanimement résolu de nommer Chantal Mélançon, à titre de responsable de la question «Aînés» et «Familles» au sein du conseil municipal et qu'à ce titre, elle assumera la présidence du comité de pilotage de la municipalité;

ET

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage de la démarche MADA soit :

Madame Stéphanie Côté, chargée de projet et représentante des familles

Madame Manon Pouliot, représentante des familles

Madame Claudette Riopel, représentante des aînés

Madame Suzanne Théberge, représentante d'organismes municipaux (Réalizations Clerval, comité des Loisirs, comité de développement local)

Madame Mathilde Lévesque, représentante des aînés

Madame Kelly Daigle, représentante des familles et d'organismes publics (Maison des Familles, C'MAMAN)

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-14

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nicole Therrien à 19h52.

Manon Pouliot
Directrice générale

Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».